

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PTI 2026-2027-2028

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie pour l'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 est convoquée pour le **lundi 15 décembre 2025 à 19 h** suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 15 décembre 2025 à 19 h

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 Adoption du budget pour l'année 2026

3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028

3.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1941-2025 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2026

3.4 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1942-2025 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2026

3.5 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1943-2025 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2026

3.6 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1944-2025 fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2026

3.7 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1945-2025 autorisant le paiement des taxes municipales 2026 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements

3.8 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1946-2025 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire pour l'année 2026

3.9 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 1947-2025 établissant la tarification pour l'année 2026 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.